

le 6 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2014**

**2014 DICOM 1015** Conventions de partenariat pour l'exposition « Août 1944. Le combat pour la liberté ».

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de partenariat Ministère de la Défense et l'A.F.P.

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions de partenariat avec le Ministère de la Défense, et l'AFP.

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de partenariat avec le Ministère de la Défense l'AFP, pour l'exposition « Août 1944. Le combat pour la liberté », jointes à la présente délibération.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer lesdites conventions.

Article 4 : Les recettes correspondantes au parrainage du Ministère de la Défense (20 000 euros) seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, chapitre 74, compte nature 7478.